

## QCM de DJP en L3 Nancy 2

Par **lou2**, le **11/04/2008** à **18:30**

Bonjour à tous,

J'aimerais juste avoir un petit renseignement sur les modalités du QCM pour ceux qui l'ont passés: est-ce qu'il y a un retrait de 2 points pour chaque réponse inexacte ou un retrait de 2 points en tout ?

Par **Yann**, le **11/04/2008** à **18:42**

Un retrait de points pour chaque faute, sinon c'est beaucoup trop facile!  
Du moins c'était ainsi quand je l'ai passé.

Par **fan**, le **11/04/2008** à **19:50**

Qu'est-ce que sais le DPJ, s'il vous plait ?

Par **mathou**, le **11/04/2008** à **19:53**

C'est l'abréviation de droit judiciaire privé. De la procédure civile en fait.

Il me semble que le questionnaire est dégressif avec un point de retrait par faute, mais ça remonte à il y a deux ans pour moi. J'espère que tu auras des réponses plus récentes.

Par **lou2**, le **11/04/2008** à **21:10**

je vous remercie pour vos réponses. J'ai récupéré quelques QCM des années précédentes dont celui de l'année dernière qui disait : " chaque question comportant une ou plusieurs réponses inexactes entraînera un retrait de 2 points sur 60, avant que la note ne soit ramenée sur 20. les questions ne comportant aucune réponse seront sanctionnées par le même retrait

de 2 points."

:cry:

je me doutais que c'était sur chaque question mais j'avais un petit espoir que non Image not found or type unknown  
par contre, je trouve que c'est un peu "vache" de retirer 2 points sur des questions où on ne réponde pas alors qu'il ne le faisait pas les années précédentes. Normalement, un QCM dégressif doit obliger l'étudiant à répondre à la question que s'il est sûr et pas répondre au hasard. Je sens que ça va être chaud pour avoir la moyenne. Si on a plus de 15 réponses

fausses ou inexistantes, c'est foutu. Dur dur ! Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **11/04/2008** à **21:27**

Ne t'inquiète pas, le prof expliquera en début d'examen le système. Il est bavard, quand on a

passé l'épreuve il a parlé à trois reprises et l'amphi lui disait chut Image not found or type unknown

Je ne sais pas de quand datent les QCM récupérés, en tout cas il a instauré en 2005 le principe du QCM avec plusieurs bonnes réponses possibles et en cas de mauvais choix ou d'oubli d'une bonne réponse sur le tout, perte des deux points. Les sujets antérieurs sont différents pour la notation. Mais les questions restent du même type.

Par **Murphys**, le **11/04/2008** à **23:41**

Je ne comprends pas l'intérêt d'un QCM en droit.

Par **fan**, le **11/04/2008** à **23:52**

J'ai fais de la procédure civile et j'ai trouvé ceci très complexe. A Clermont, les QCM dégressifs sont interdits depuis 4 ans par le doyen qui était avant celui que l'on a actuellement.

Par **jeeecy**, le **12/04/2008** à **12:54**

[quote="Murphys":1mz6zbiw]Je ne comprends pas l'intérêt d'un QCM en droit.[/quote:1mz6zbiw]

disons qu'en procédure civile, tu as juste ou faux, donc le QCM est adapté à la matière

par contre il est certain qu'un QCM dans les autres matières en droit n'a aucun intérêt

;)

Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **12/04/2008** à **13:25**

:lol:

Et puis il s'agit d'un QCM de plus de 60 questions Image not found or type unknown

En examen je trouve que l'exercice est adapté à la procédure civile, comme Jeeecy le dit. En revanche les autres matières ne s'y prêtent pas.

Mais durant l'année, un QCM est très utile pour réviser ( par exemple les QCM corrigés en administratif du professeur Coulibaly sur [lex-publica.com](http://lex-publica.com) ), et permettent de sélectionner tes connaissances rapidement.

Par **A.laure**, le **13/04/2008** à **08:20**

J'aurais une partie QCM en droit des personne et une partie question (5/20-15/20) qcm non degressif ... c'est donné

Par **jeeecy**, le **13/04/2008** à **11:02**

[quote="A.laure":1pt9q0p0]J'aurais une partie QCM en droit des personne et une partie question (5/20-15/20) qcm non degressif ... c'est donné[/quote:1pt9q0p0]

tu en as de la chance Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **13/04/2008** à **11:38**

[quote="lou2":3ru3iigl]Je vous remercie pour vos réponses. J'ai récupéré quelques QCM des années précédentes dont celui de l'année dernière qui disait : " chaque question comportant une ou plusieurs réponses inexactes entraînera un retrait de 2 points sur 60, avant que la note ne soit ramené sur 20. les questions ne comportant aucune réponse seront sanctionnées par le même retrait de 2 points."

:cry:

je me doutais que c'était sur chaque question mais j'avais un petit espoir que non Image not found or type unknown

par contre, je trouve que c'est un peu "vache" de retirer 2 points sur des questions où on ne réponds pas alors qu'il ne le faisait pas les années précédentes. Normalement, un QCM dégressif doit obliger l'étudiant à répondre à la question que s'il est sûr et pas répondre au hasard. Je sens que ça va être chaud pour avoir la moyenne. Si on a plus de 15 réponses

fausses ou inexistantes, c'est foutu. Dur dur !  [quote:3ru3iig]

Ne t'inquiète pas trop, en général les notes sont excellentes.

Par **marly1101**, le **18/02/2009** à **12:05**

Coucou !

bientôt à la pré-colle, j'aurai un QCM de droit civil: droit de la famille, je suis en L1.

ça va concerner plus particulièrement le mariage, les liens personnels entre époux, le divorce etc

Certains étudiants se réjouissent dans ma promo, malgré tout ce n'est pas si facile quz ça !

Auriez-vous des exemples de questions ?

merci